

J'aimerais également signaler que la motion relative à un plébiscite a été rejetée par neuf voix contre cinq. La deuxième motion, concernant l'adoption d'un seul drapeau national, a été adoptée par 14 voix contre aucune. Toutefois, après deux ou trois semaines de débat, nous avons découvert qu'il y aurait un autre drapeau. J'ai signalé la chose au président du comité et à tous les autres membres du comité, car toutes nos délibérations depuis le premier jusqu'au dernier jour étaient fondées sur l'entente qu'il n'y aurait qu'un seul drapeau national. Puis, à notre vif étonnement, la question d'un second drapeau a de nouveau été soulevée au cours de la dernière semaine. Comme groupe minoritaire au sein du comité, nous n'avions pas le choix. Nous nous sommes abstenus de voter, car durant toutes les délibérations du comité, nous croyions qu'il n'y aurait qu'un seul drapeau national.

J'aimerais maintenant soulever un deuxième point relatif à certaines de nos délibérations. Nous avons à notre service des spécialistes en art héraldique qui nous ont fourni des renseignements fort utiles. A notre avis, le modèle à feuille d'érable était bon parce que la feuille d'érable est notre emblème national; la feuille d'érable sur un carré blanc a donc été adoptée parce qu'il s'agissait d'un symbole canadien. Puisque l'Union Jack et la fleur-de-lis ne figuraient pas dans le coin de ce drapeau, cela signifiait qu'ils n'étaient rien d'autre que des emblèmes.

Après avoir prononcé mon deuxième discours dans le cadre du débat sur le drapeau, j'ai reçu des milliers de lettres de mes commettants—et je dis bien des milliers—me demandant toutes d'appuyer le pavillon rouge. Lorsque la question a été mise aux voix pour la première fois au comité spécial, et que le pavillon rouge canadien a été rejeté par 10 voix contre 4, il devint évident pour un grand nombre de Canadiens qu'il y aurait moyen d'adopter un drapeau de compromis. Il était également manifeste que le peuple était disposé à l'accepter. En ce cas, pourquoi ne pas lui donner l'occasion de se prononcer par voix de plébiscite sur le drapeau? Ainsi, justice serait rendue à tous. Au lieu de diviser le peuple sur la question du drapeau, il serait préférable de tenir un plébiscite et le peuple serait heureux d'accepter le résultat. Ce plébiscite pourrait être tenu lors des prochaines élections; point n'est besoin de prendre de mesures spéciales.

Je reviens encore une fois aux délibérations du comité. Le comité a été saisi de milliers de modèles de drapeaux. En fin de compte, nous en avions conservé trois: le modèle original à trois feuilles d'érable et à bandes bleues à chaque extrémité, le modèle à une seule feuille d'érable sur champ blanc et à deux bandes rouges à chaque extrémité et, enfin,

ce même modèle, mais avec les deux autres symboles dont j'ai parlé. Voilà les trois derniers modèles de drapeau à l'égard desquels le comité s'est prononcé. En procédant par voie d'élimination, excellente méthode, selon moi, nous en sommes arrivés à un choix définitif. En votant à main levée, nous avons d'abord éliminé un grand nombre de modèles jusqu'à ce que nous n'en ayons plus que quatre ou cinq de chaque groupe. L'un de ces groupes comprenait des drapeaux à trois feuilles d'érable, certains ayant des bandes bleues, d'autres n'en ayant pas. Le deuxième groupe consistait en modèles à une seule feuille d'érable et, le troisième, en drapeaux dont le motif était un compromis. L'un de ceux-ci comprenait la pavillon rouge avec la fleur de lys surimposée. Un autre faisait voir une feuille d'érable au centre, un autre encore la faisait voir d'un côté et il y avait aussi le fleurdéliné, sur lequel le pavillon rouge était surimposé.

Monsieur l'Orateur, cette question revêt aujourd'hui une grande importance pour la population du Canada. Nous avons débattu la question du drapeau pendant un certain temps et la population attend une réponse. Elle sait que le Parlement ne saurait prendre une décision qui serait confirmée par les Canadiens, et c'est pourquoi j'exhorte la Chambre à songer sérieusement à la tenue d'un plébiscite. Des milliers de Canadiens ont combattu dans deux guerres. Bien des gens qui sont venus s'établir au Canada considèrent le drapeau du Canada comme le symbole de la liberté, de l'affranchissement de la persécution, de la liberté de parole, de la liberté de parler sa propre langue, bien que la loi ne prévoit que deux langues officielles: l'anglais et le français. Si l'on demandait à bon nombre de ces gens d'origine ethnique différente ce que signifie, pour eux, le drapeau du Canada, ils diraient que l'une des raisons pour lesquelles bon nombre d'entre eux sont venus s'établir au Canada—et le mouvement continue—c'est que le drapeau du Canada est synonyme de liberté démocratique.

En fait, si l'on met au rancart le drapeau canadien, des générations passeront avant que la population accepte un autre drapeau comme drapeau du Canada. Bien que le comité ne soit pas arrivé à une décision unanime, j'avais l'impression que les membres du comité avaient entrepris leur travail avec l'idée de choisir un drapeau canadien. A mesure que les jours passaient, les membres de notre groupe se sont trouvés isolés, non parce que nous défendions le pavillon rouge, mais parce que nous voulions un compromis qui renfermerait les symboles des races fondatrices. J'estime encore que le comité aurait pu recommander l'adoption d'un drapeau de compromis. Je suis certain qu'en procédant de la sorte, nous aurions pu éviter de diviser